

Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Véronique Ansermet (LV) « Quand notre cœur fait boum »

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le jeudi 3 novembre 2022 en salle 2 de la maison de commune. Elle était composée des Conseillers communaux suivants :

Monsieur François Vodoz (PLR) – Président-rapporteur

Madame Marie Schmidhauser (PSDG)

Madame Véronique Ansermet (LV)

Madame Aude Lerch (LV)

Monsieur Michael Rohrer (LCIVL)

Monsieur Guillaume Jung (UDC)

Absent non excusé Monsieur Denis Champier (PLR)

La Municipalité était représentée par Madame Sandra Glardon, Syndique, et Monsieur Pierre-André Dupertuis, Secrétaire municipal.

Le Président souhaite la bienvenue à tous les participants et rappelle le déroulement de la séance.

La parole est ensuite donnée à la Municipalité pour un complément d'informations.

Madame la Syndique informe que la fête du 1er août attire plus de trois milles visiteurs dans le verger du port et que cette fête est la plus populaire de notre commune.

Madame la Syndique indique que le feu d'artifice coûte 15'000 francs, montant auquel il faut ajouter 7'500 francs pour les frais de la barge. Monsieur Dupertuis relève que cette fête attire également beaucoup de monde dans les restaurants de la ville, et profite aux sociétés sportives qui l'organisent.

Madame Véronique Ansermet souhaite garder la fête du 1er août mais propose de supprimer le feu d'artifice en trouvant d'autres animations (projections sur le château, animations sur les quais, par exemple).

Après un tour de table, permet à chaque membre présent d'exprimer son point de vue.

Une partie des commissaires reconnaissent l'intérêt à étudier une alternative aux feux d'artifice en raison du bruit occasionné et leur coût environnemental. Toutefois les alternatives proposées dans le postulat (fresque lumineuse sur le château, drones) engendrent elles aussi des questions (faisabilité, capacité à accueillir le même nombre de personnes, etc)

Le caractère populaire de la fête et le fait que ce type de manifestation à La Tour-de-Peilz n'ait lieu qu'une fois par année pour un grand nombre de personnes est également souligné et tend à relativiser quelque peu leur coût.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, et après délibération, la commission par trois voix contre, deux voix pour, et une abstention, de rejeter le postulat de Madame Véronique Ansermet.

Au nom de la commission

François Vodoz, président-rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 15 novembre 2022

POSTULAT

« QUAND NOTRE COEUR FAIT BOUM »

Le 1^{er} août est synonyme de fête pour nous toutes et tous. Néanmoins, au regard de leurs impacts environnementaux, la tradition des feux d'artifice a désormais, à cette occasion du moins, fait...long feu. Selon plusieurs études, référencées au présent postulat, lesdits feux d'artifice ont les conséquences suivantes :

NUISANCES

1. Des explosions de ...particules fines

Sans nier leur effet incontestablement spectaculaire, les feux d'artifice génèrent un dégagement tout aussi ahurissant de particules fines et de débris imperceptibles qui se dissolvent...dans le lac pour la plupart : les belles lumières bleues y laisseront leur toxique lot de sel de cuivre, les bouquets de vert de nocives quantités de sels de baryum, et les magnifiques étincelles y déposeront leurs dangereux résidus de combustion du magnalium (alliage magnésium-aluminium).



Quelques-uns des déchets repêchés en mer au large de la baie de Cannes, suite au festival pyrotechnique 2018

En outre, l'office fédéral de l'environnement (OFEV) indique dans sa publication que « *selon les conditions météorologiques, il peut arriver que la valeur journalière moyenne de 50 microgrammes par mètre cube d'air fixée pour les PM10 (particules fines) dans l'ordonnance sur la protection de l'air soit dépassée. Les données médicales indiquent que de telles hausses peuvent s'avérer problématiques pour les personnes souffrant d'affections des voies respiratoires. Il est ainsi recommandé aux personnes âgées et aux personnes souffrant d'affections respiratoires ou cardiovasculaires chroniques d'éviter la proximité immédiate des feux d'artifice.* » ¹

2. L'esthétique du vide

Une étude de 2015 réalisée sur le lac de Constance et publiée dans la revue Der Ornithologische Beobachter montre qu'un « feu d'artifice de huit minutes a chassé durablement 95% des oiseaux qui se

¹ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/air/dossiers/nouvel-an-attention-a-la-pollution.html>

trouvaient dans la baie proche de l'île de Mainau. À quoi s'ajoutent des particules fines et des produits chimiques répandus dans l'atmosphère »²

L'émission de bruits de détonations est un dispositif « écologique » de « harcèlement acoustique » (Wikipédia) bien connu des agriculteurs et des aéroports, promu comme « moindre mal » par l'Institut fédéral de recherche de Wädenswil (source : Cercle Bruit, Aides à l'exécution, document ZH). Elles permettent de chasser les colonies d'oiseaux et de petits animaux, qui n'hésitent pas à quitter définitivement les zones de nidifications. Sans évoquer, bien entendu, l'impact traumatique sur les animaux domestiques.

3. Réglementation complexe

Trouvant origine dans leurs applications, notamment militaires, les effets dévastateurs de la pyrotechnie (chaleur, lumière, fumée, étincelle, onde de choc, composés chimiques, dicit Wikipédia) étaient particulièrement recherchés depuis leur utilisation en Asie, dès le VIIe siècle. Les émissions issues des feux d'artifice, ne sont dès lors pas plus réglementés que réglementables, dans la mesure où leur capacité de nuisance demeure difficilement quantifiable et contrôlable.

Le paramètre environnemental est, certes, un point de vue très récent dans cette pratique, mais la recherche d'une mise en œuvre « verte » des feux d'artifice, relève, *de facto*, de la quadrature du cercle.

Dans son mémoire de 2018, la doctorante Gabrielle Lajoie reconnaît l'absence de solutions « écologiques » et préconise, outre une meilleure information des publics concernés par les nuisances potentielles, une transition progressive vers des alternatives spectaculaires récentes, dont voici quelques exemples :

ALTERNATIVES

Un site aussi majestueux que notre château peut devenir le support d'un formidable spectacle lumineux de « mapping vidéo »³ : des projections de fresques lumineuses comme on peut en admirer à Morat ou à Sion. Les spectacles de drones, sont aussi une alternative bien que coûteuse.

Gland, Bienne, Delémont ont déjà fait ces choix. Qu'attendons-nous ?

Au vu de ce qui précède, je demande le renvoi de ce postulat à une commission ad hoc.

Véronique Ansermet

Les Vert.e.s

² <https://www.lematin.ch/story/les-feux-dartifice-ennemis-des-oiseaux-412773631971>

³ **Wikipedia** :Le mapping vidéo, également appelé projection architecturale, fresque lumineuse ou fresque vidéo, est une technologie multimédia permettant de projeter de la lumière ou des vidéos sur des volumes, de recréer des images de grande taille sur des structures en relief, tels des monuments, ou de recréer des univers à 360°.



Morat (FR), Festival des Lumières 2021



Brest (France)